

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	25
- votant par procuration	4
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 29 septembre 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt et un septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE,
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ,
Mme Arlette LECACHEUR, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme
Djémaïa TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Yves GOGNET est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.69/09.23

**Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle
Aide d'urgence – séisme au Maroc**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.09.2023

Délibération n°: D.69/09.23

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle
Aide d'urgence – séisme au Maroc

Madame le Maire rappelle que dans la nuit de vendredi 8 à samedi 9 septembre 2023, un violent tremblement de terre a frappé le Maroc qui a fait de nombreuses victimes.

Au regard de cet évènement, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a réactivé le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) qui donne d'une part, la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence, et d'autre part, de sécuriser et centraliser leurs aides financières.

La Ville de Lillebonne ne pouvant rester insensible à la situation de la population victime de ce séisme, souhaite lui apporter un soutien financier par le biais du FACECO.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1115-1, L1112-1, L1611-4 et L2121-29,

Considérant la volonté de la Ville de Lillebonne d'apporter une aide d'urgence aux sinistrés du Maroc touchés par ce séisme,

Considérant la possibilité offerte aux collectivités de déposer leurs dons financiers sur le FACECO.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros pour venir en aide aux sinistrés touchés par le violent séisme survenu au Maroc dans la nuit de vendredi 8 à samedi 9 septembre 2023 ; somme qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget ville (*nature 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé"*),
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves GOGNET.